



ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES

ARRÊTÉ N° 2018 / 130

RÈGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
Route des Corbières

Le Maire de la commune de ROQUEFORT des CORBIÈRES (AUDE)

VU le code de la route,

VU les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

VU la demande du 26 septembre 2018, de la société RLTP, 7 zone d'activité, 11370 LEUCATE sollicitant l'autorisation de réglementer la circulation et le stationnement Route des Corbières de l'avenue des Plages au n°32 du lundi 8 octobre 2018 au vendredi 30 novembre 2018 afin de réaliser les travaux d'eau potable et d'assainissement.

CONSIDÉRANT que de l'avenue des Plages au n° 32 de la route des Corbières durant la période du 8 octobre au 30 novembre 2018 à l'occasion de ces travaux des accidents pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'y étaient pas réglementés.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : 1. du 8 octobre au 30 novembre 2018, pendant toute la durée de ces travaux de l'avenue des Plages au n°32 route des Corbières la circulation et le stationnement seront interdits.

2. Une réglementation particulière sera mise en place pour les riverains.

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation réglementaire seront apposés par la société RLTP pour permettre l'application du présent arrêté, qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- SAPEUR POMPIERS de Sigean,
- la société RLTP
- Aux riverains.
- ASVP

Chargés chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à ROQUEFORT des CORBIÈRES le 02 octobre 2018

Pour Le Maire et par délégation l'Adjoint



Jean Claude CLEMENT